NOUVELLES SOCIALES

LES GRÈVES EN NOVEMBRE 1903

59 grèves ont été signalées, en novembre, à la direction du travail.

Il y avait eu, en novembre 1902, 34 grèves et le nombre moyen de celles qui se sont produites, au cours du même mois, pendant les cinq dernières années, est de 47.

Ces grèves ont éclaté dans 25 départements, et on en a compté :

23 dans le Nord, 3 dans la Seine, 2 dans l'Isère, le Maine-et-Loire, les Basses-Pyrénées et la Seine-Inférieure, et 1 dans les 19 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit :

Industries textiles, 27; transport et manutention, 6; métaux, 5; cuirs et peaux, 4; bâtiment, 2; bijoutiers, carriers, chaisiers, chaufourniers, lithographes, mineurs, ouvriers d'une fabrique de pâtes alimentaires, phosphatiers, tailleurs, 1 grève.

Des 59 grèves commencées en novembre, 34 ont pris fin, après avoir duré respectivement:

Sept, 1 jour ou moins de 1 jour; trois, 2 jours; quatre, 3 jours; trois, 4 jours; une, 5 jours; deux, 6 jours; une, 7 jours; trois, 8 jours; deux, 9 jours; une, 10 jours; deux, 11 jours; trois, 12 jours; une, 31 jours et une, 35 jours.

Si l'on y ajoute sept grèves anciennes terminées après avoir duré respectivement 16 jours, 36 jours, 45 jours, 57 jours, 22 jours, 23 jours et 24 jours, on trouve 41 conflits terminés, avec les résultats suivants: sept réussites, vingt et une transactions ou réussites partielles, treize échecs.

CONCILIATION ET ARBITRAGE

Seize applications de la loi sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalées en novembre à la Direction du travail.

MOUVEMENT SYNDICAL

Pendant le mois de novembre 1903, le ministère du Commerce a délivré de la création de 2 Unions de Syndicats patronaux, 2 Unions de Syndicats ouvriers, 16 Syndicats patronaux comptant 679 membres, 67 Syndicats ouvriers comptant 4 156 membres, 1 Syndicat mixte comptant 17 membres, et de la dissolution de 2 Syndicats ouvriers comptant 75 membres.

LES GRÈVES DE LYON

On nous écrit de Lyon :

Après s'être calmée un instant, l'agitation semble reprendre au lendemain même du jour où étaient relâchés les individus arrêtés et condamnés pour faits d'agitation.

On se demande avec quelque inquiétude le résultat qu'aura l'intervention de MM. Krauss et de Processond dans les démarches faites auprès des patrons tisseurs, en vue d'arriver à la reprise du travail. Les patrons sont absolument décidés à ne point discuter avec d'autres qu'avec leurs ouvriers les questions de salaire, qui, disent-ils, n'intéressent que leur personnel et eux. Ils ne veulent pas de tiers, que ce soit Syndicat, secrétaire de Bourse du travail ou « élu du peuple ».

Chez les teinturiers et apprêteurs qui ont repris le travail le 24 décembre une nouvelle agitation se manifeste.

Dans quelques usines ou s'est privé des services des ouvriers les plus turbulents. Dans certaines autres, le travail ayant émigré de Lyon et faisant défaut par conséquent, une partie du personnel a dû être laissée en chômage, tous ces chômeurs se joignant aux perpétuels mécontents; et on ne sait pas ce qu'il adviendra à la réunion de ce soir mardi. Tous les ouvriers de ces corporations doivent, en effet, se réunir après avoir fait apposer sur les murs une affiche très violente, menaçant presque de rouvrir le conflit.

LA GRÈVE A BARCELONE

Les marins en grève ont demandé l'intervention du gouverneur civil, qui a eu une entrevue avec les représentants des entreprises maritimes, mais n'a pu parvenir à une solution.

Le trafic maritime est complètement suspendu; les pertes sont énormes.

Les grévistes, au nombre de 13 000, venient établir une fédération de tous les ouvriers maritimes.

Quelques entreprises maritimes ont agréé les demandes des grévistes en vue de résoudre le conflit actuel. Beaucoup d'ouvriers étrangers, engagés sur les navires pour faire partie de l'équipage, ont adhéré à la grève des ouvriers espagnols.

La Chambre de commerce est intervenue dans le conflit. Elle déclare inacceptables les conditions proposées par les grévistes, spécialement celle qui concerne la limitation des pouvoirs des commandants de navires.

AUTRES GRÈVES

Grenoble. — Les compositeurs de l'imprimerie Dardelet s'étant mis en grève, l'*Ami du peuple*, journal socialiste, et la *Dépêche dauphinoise*, journal radical socialiste, sont obligés de suspendre leur publication. Le conflit paraît devoir se prolonger.

Perpignan. — Les travailleurs de la terre à Rivesaltes avaient menacé de se mettre en grève si les propriétaires ne voulaient pas leur accorder un salaire journalier de 5 francs.

La plupart des propriétaires ont consenti à cette augmentation. Quelques-uns ayant résisté, tous les travailleurs de la terre de Rivesaltes, par esprit de solidarité, avaient décidé de chômer aujourd'hui. La pluie a rendu cette manifestation inutile.

On croit que la grève sera évitée.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. le Dr Berti, médecin principal de la marine en retraite, 82 ans, à Rochefort. — M. le capitaine de frégate E. Pourquier, 54 ans, à Toulon. — M. Edmond Villers, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 74 ans, à Paris. — M. le Dr Joly, chef de la clinique des maladies nerveuses à l'hôpital de la Charité, à Berlin, d'une apoplexie du cœur. — M. Lefranc, 80 ans, ancien notaire, conseiller général du canton de Lasalle.

La Ligue des contribuables

Dimanche 10 janvier prochain, la Ligue des contribuables ouvrira la campagne provinciale de l'année 1904 par une réunion qui aura lieu à Chartres (Eure-et-Loir).

M. Jules Roche fera la conférence; il développera le programme de la Ligue des contribuables et traitera de l'impôt sur le revenu.

La réunion aura lieu à 2 heures de l'après-midi et sera présidée par M. de Saint-Pol, député républicain progressiste de la 2e circonscription de Chartres.

Dans les ambassades

Munir pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, a obtenu un mois de congé pour aller à Constantinople.

On dément officiellement le bruit du remplacement du marquis del Muni par M. Villaverde à l'ambassade d'Espagne de Paris.

D'autre part, il se pourrait que le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie en France, fût envoyé d'ici peu à Saint-Pétersbourg, où il remplacerait le général Morra di Lavriano.

On sait que la comtesse Tornielli est russe de naissance et appartient à une des plus grandes familles, celle des Rostopchine.

A l'Académie des sciences

M. Mascart, directeur du bureau central météorologique de Paris, a été, avec les discours d'usage, installé, hier, au fauteuil de le présidence de l'Académie des sciences.

Après avoir remercié ses confrères, M. Mascart a présenté le nouveau vice-président, M. Troos, le célèbre chimiste.

ÉCHOS DE PARTOUT

Un service sera célébré samedi prochain à midi, en l'église Saint-Augustin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon III.

Les déclarations en vue de l'établissement de la taxe sur les chiens seront reçues dans les mairies jusqu'au 15 janvier.

EN ORANIE

A l'occasion de la discussion du budget de l'Algérie, on a fait à la Chambre le plus attendrissant tableau de la population indigène et le plus grand éloge de l'administration algérienne.

Permettez à une voix d'outre-mer de se faire entendre. Elle n'est pas celle d'un touriste comme M. Sénac, mais d'un Algérien d'Algérie.

« Nous avons conquis le sol, nous sommes en train de conquérir les âmes », prétend M. Jonnart.

C'est et ce sera toujours inexact.

L'Arabe est comblé d'attentions : on a créé pour lui des écoles, des médersehs, des zaouïas, des mosquées, des hôpitaux, mais toutes ces mesures d'humanité laissent son âme bien calme.

Les Arabes fréquentent les écoles sont l'infime minorité, et pendant l'âge scolaire ils ne perdent rien, absolument rien, je le sais pour les avoir coudoyés sur les bancs, de leurs coutumes et de leurs instincts.

Dans les médersehs, zaouïas et mosquées, on étudie le Coran. Or, le Coran apprend à la jeunesse musulmane qu'elle est un peuple libre, destiné à dominer le monde. Aussi les Arabes sont-ils convaincus que nous ne sommes en Algérie que pour un temps. En voici une preuve sur cent : Un marabout vénéré, tout-puissant dans sa région, chevalier de la Légion d'honneur — peut-être nourrit-il le secret espoir d'attacher un jour la croix à la queue de son cheval, comme cela s'est déjà vu pour un caïd du Sud — a acquis, il y a quelques années, deux immeubles dans une petite ville ; or, ce vrai musulman est tellement ennuyé de la prochaine libération de l'Algérie, qu'il préfère payer les intérêts du prix d'achat que d'acquitter la dette.

M. Jonnart parle de rapprochement inévitable entre les Européens et les indigènes par le progrès matériel.

Quelle utopie! Voici soixante-dix ans que les Arabes voient la supériorité des instruments aratoires de nos colons, et ils en sont toujours à labourer avec leur primitive charrue, faite d'un tronc d'arbre et attelée à la diable.

M. Jonnart parle de faire revivre les arts industriels musulmans : c'est fort bien, mais qu'il n'espère pas introduire dans ces sortes de travaux l'outillage perfectionné dont en servent les Européens. J'ai vu les indigènes refuser, pour travailler les cuirs, les outils modernes qu'on leur offrait, et le patron, un Européen, est obligé de se ménir d'outils arabes.

Voici trente ans que les Arabes fréquentent les écoles, et les générations des débuts qui forment la population virile d'aujourd'hui ne fusionnent nullement avec les Européens. Elles ont tout conservé : ses et coutumes, fanatisme religieux et antipathie pour les Roumis; pas le moindre trace de vie européenne n'a franchi le seuil de leurs demeures.

Non, l'Arabe n'acceptera jamais notre genre de civilisation.

De son côté, M. de La Betet a fait l'éloge de la nouvelle administration qui nous régit. Elle est, en effet, bien vue de tous, et si les budgétivores se s'y mettent pas, elle est appelée à donner de bons résultats. Mais quand ?

Voici trois ans que fonctionne le budget spécial. Un emprunt de 100 millions a été consenti dont les premiers fonds devaient être consacrés « à construire des barrages, capter des sources, creuser des puits ».

C'est en effet ce qu'il y a de plus urgent : que l'on aide la nature dans la production, on s'occupera ensuite des transactions. Mais rien encore n'a été fait dans ce sens.

Et cependant, notre Oranie en particulier serait un grenier, si les colons pouvaient compter sur des arrosages réguliers. Des barrages sur le Chéliff pour l'immense plaine d'Orléansville et la région de Mostaganem; sur la Mina pour la région Tiaret-Relizane; sur le Fergoug pour la région Mascara-Perrégaux; sur le Sig pour la région Bel-Abbès-La Sig; sur le Tafna pour le triangle formé par Marnia-Tlemcen-Aïn-Témouchent, déjà si fertile naturellement, décupleraient le production oranaise.

Il est d'ailleurs à noter que les Romains et ensuite les Arabes ont utilisé ces ressources.

Depuis quelque trente ans deux barrages ont été construits sur le Fergoug, entre Perrégaux et Dublineau, et deux autres sur le Sig aux Chourfas, à 22 kilomètres de la petite ville du Sig. Mais deux de ces barrages — les petits — sont inutiles parce qu'ils sont complètement ensablés, et les deux autres — les grands — ne sont pas d'une grande utilité parce qu'on les a laissés s'envaser.

Le régime actuel n'a donc, sur ce point, rien fait de plus que les précédents, malgré ses promesses. (*Un Oranais.*)

L'ESCADRE RUSSE EN TUNISIE

Quatre des onze navires de la division russe de l'Extrême-Orient restent actuellement à Bizerte : ce sont deux contre-torpilleurs et deux torpilleurs.

Le cuirassé *Empereur-Nicolas* et l'aviso *Abrek* qui ont passé dernièrement à Bizerte en route vers la mer Baltique faisaient partie de la division russe de la Méditerranée qui est momentanément supprimée.

A l'Étranger

Russie-Japon

MEILLEURS SYMPTOMES

Il est impossible d'ouvrir un journal quel qu'il soit, de France ou d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie ou des Etats-Unis, sans se trouver en face de deux ou trois colonnes de dépêches ou de commentaires au sujet du conflit russo-japonais. — Naturellement, on les parcourt puis on s'étonne qu'il y ait si peu de faits sérieux sous tant de paroles.

La vérité aujourd'hui comme hier est que la situation est celle que nous avons déjà fait connaître.

Si la guerre était imminente, le ministre des Affaires étrangères de France serait resté à Paris au lieu de s'éloigner. Si la guerre était imminente, l'ambassadeur de Russie à Paris serait resté à Paris au lieu d'aller passer, lui aussi, quelques jours dans le midi de la France.

Non, la guerre n'est pas en vue. Et même nous pensons que la sagesse de l'empereur de Russie saura trouver moyen de l'éviter et de conclure une paix sérieuse avec le Japon dont le turbulence finira par se calmer.

On attend avec calme à Saint-Pétersbourg la réponse que le gouvernement du Tsar va faire, d'ici peu de jours, aux propositions du Japon.

Du reste, l'amiral Alexieff a reçu d'amples instructions à ce sujet.

—o—

Les officiers japonais qui étaient en mission en Allemagne ont reçu l'ordre de rentrer au Japon.

—o—

Une partie de l'escadre russe de la Méditerranée doit partir à la fin de la semaine pour Suez en route vers l'Extrême-Orient.

Le vapeur *Kazan*, de la flotte volontaire russe, est parti hier de Périm pour Colombo.

Russie et Japon continuent leurs préparatifs de guerre. C'est peut-être le meilleur moyen de l'éviter.

UNE MÉDIATION

Un journal romain, la *Capitale*, assurait hier que l'Allemagne prendrait prochainement l'initiative d'une médiation entre la Russie et le Japon.

Il y faudrait l'assentiment des deux puissances. Or, rien n'indique qu'elles y soient décidées.

L'INTERVENTION DU TSAR

C'est plus sérieux : les journaux anglais publient une dépêche de Saint-Pétersbourg annonçant que l'empereur Nicolas II est intervenu personnellement aux délibérations de ses conseillers chargés de la réponse à faire au Japon et qu'il a insisté en faveur d'une attitude courtoise et pacifique.

Ce qui s'empêche pas la presse conservatrice anglaise de répéter que la guerre est inévitable et de s'affirmer de plus en plus russophile. D'autres journaux, comme le *Times*, le *Daily Télégraph* et le *Morning-Post* publient chaque jour des lettres invitant l'Angleterre à une coopération en faveur du Japon et contre la Russie.

Etats-Unis

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT
SUR L'AFFAIRE DE PANAMA

Ce message est fort important. Sa lecture a produit une grande impression sur tout le Congrès.

Le président Roosevelt communique d'abord toute la correspondance, puis affirme que les Etats-Unis n'ont en aucune part dans la révolution, qu'ils ne l'ont ni préparée, ni soulevée, ni encouragée. Le président déclare que les insinuations tendant à attribuer aux Etats-Unis une complicité quelconque dans la révolte sont malfaisantes, contraires aux convenances et dénuées de tout fondement.

La reconnaissance de la nouvelle république s'imposait par ces trois raisons impérieuses, à savoir : 1° les obligations découlant du traité; 2° les intérêts de la nation américaine, et 3° les intérêts collectifs de la civilisation.

Le président insiste pour la prompte ratification du traité de Panama. La seule question, à l'heure actuelle, est de construire le canal.

Il ajoute que beaucoup de puissances ont reconnu l'indépendance de Panama; que les Etats-Unis ont signé un traité qui les engage à maintenir cette indépendance; enfin que les Etats-Unis envisageraient avec la plus vive affliction une invasion, parce qu'elle entraînerait des désordres et l'effusion du sang.

Une raison d'une portée plus grande encore selon le message, c'est que, dans la pensée du président, le moment est venu où, dans l'intérêt du commerce universel et de la civilisation, il importe de clore l'ère des guerres civiles qui font couler tant de sang à Panama et causent tant de ruines.

Angleterre

LE ROI ET LE REINE CHEZ LE DUC DE DEVONSHIRE

Les journaux anglais sont remplis des détails de la visite que font en ce moment le roi et la reine au duc de Devonshire, en son merveilleux château de Chatsworth, où ils resteront toute la semaine.

Ils ont été accueillis à leur arrivée hier soir par 300 porteurs de torches, qui les ont escortés jusqu'au château, qui est le plus remarquable de toute l'Angleterre.

Après-demain, on jouera la comédie au château. Les rôles seront tenus par les personnages les plus aristocratiques de l'Angleterre.

Allemagne

L'OPÉRA DE BERLIN

Un ordre de l'empereur ferme, jusqu'à nouvel avis, l'Opéra de Berlin. Il veut qu'avant de le rouvrir les travaux jugés nécessaires à la sécurité du public soient complètement achevés.

Italie

LES BRIGANDS EN SICILE

La police a surpris, près de Bisaguino, non loin de Palerme, le fameux brigand Mirto et avec lui cinq autres bandits. — Il y eut véritable bataille. Mirto a été tué. Les cinq autres bandits sont arrêtés. Mais un agent de la police a été tué et trois sont blessés.

LE TRIBUNAL DE LA HAYE

Le Petit Bleu, de Bruxelles, a publié hier soir cette dépêche de La Haye :

Bien que la sentence du tribunal d'arbitrage de La Haye dans l'affaire des créances étrangères à la charge du Venezuela ne doive être prononcée que le mois prochain, on m'assure, d'une source généralement bien informée, que les grandes lignes en sont déjà arrêtées. Les trois puissances qui bloquèrent la côte vénézuélienne (Allemagne, Angleterre, Italie) réclamaient la situation de créanciers privilégiés ayant le droit de se payer avant les autres sur les douanes vénézuéliennes servant de gage aux créanciers.

La sentence des juges n'admettrait pas cette réclamation: elle accorderait aux trois Etats bloquant le remboursement de leurs frais de blocus encourus dans l'intérêt général, mais, une fois ces frais remboursés, tous les créanciers se partageraient le produit des douanes en proratà du chiffre de leur créance.

PETITES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

— La révolution est en progrès dans l'Uruguay. Toute la garde nationale est rappelée sous les armes.

— M. Maura, président du Conseil des ministres d'Espagne, assure qu'il n'y a plus un seul Espagnol prisonnier aux Philippines.

— Le croiseur français *Troude* et deux croiseurs allemands, le *Panther* et la *Vineta*, sont à Port-au-Prince. Ils réclament la mise en liberté immédiate du directeur et du personnel de la Banque d'Haïti qui ont été arrêtés par les insurgés.

— L'impératrice douairière de Corée est morte samedi à Séoul. Elle avait 70 ans. Cette mort ne donnera lieu à aucune complication politique.

Le lieutenant-général de Moltke, adjudant général de l'empereur et neveu du maréchal, vient d'être promu au grade de chef d'état-major de l'armée allemande.

Cette promotion lui assure la succession du feld-maréchal de Waldersee, chef suprême de l'armée, lequel avait été lui-même un des successeurs du généralissime de Moltke.

LE DRAME D'AIX-LES-BAINS

Rebardel, qui découvrit les bijoux d'Eugénie Fougère à Neuville, est arrivé, hier, à la prison de Chambéry. Il n'a pas encore fait choix de son avocat.

On a relevé des contradictions dans l'interrogatoire de Rebardet lors de son arrestation et les aveux *in extremis* de Ladermann qui déclara que les bijoux avaient été déposés sur la rive gauche de la Seône, tandis qu'ils ont été retrouvés sur la rive droite.

D'autre part, le sac en peau de daim qui contenait les bijoux ne portait aucune trace de détérioration, après avoir été exposé pendant plusieurs jours à la pluie, ce qui semblerait indiquer qu'il aurait été déposé là par un receleur.

En ce qui concerne les époux Ondillo, arrêtés à Londres, ils ont pu fournir les factures de tous les bijoux trouvés chez eux. Ils ont été mis en liberté.

EN MER

Paimpol. — La flottille islandaise, qui va prendre armement sous peu, comprendra cette année, pour le port de Paimpol, 44 navires, soit une augmentation de huit unités sur la flottille de l'année dernière.

Marseille. — La steamer *Amiral-Gueydon*, des Chargeurs-Réunis, dont on n'a pas oublié l'émouvante odyssée et l'échouement sur les côtes de l'Arabie, va être ramené de Périm à Marseille, par le remorqueur *Sarz*.

Hambourg. — Le vapeur *Cordoba*, qui avait été mis en quarantaine parce qu'on avait trouvé à bord des rats morts de la peste, a obtenu la libre pratique. Il opère son chargement.

New-York. — Le transatlantique *Philadelphia* est parti pour l'Europe le 2 janvier avec 300 voyageurs et le courrier qui sera débarqué dans la proportion suivante : 1 262 sacs à Plymouth et 267 à Cherbourg.

C'est le premier vapeur de la ligne américaine qui fasse escale à Plymouth et à Cherbourg.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Nous prions instamment les abonnés de vouloir bien joindre à toute demande de changement d'adresse ou de renouvellement d'abonnement une des dernières bandes du journal. Pour le changement d'adresse, joindre 0 fr. 40, frais d'impression de la nouvelle bande.

L'ESPAGNE
ET
LA CRISE DU CHANGE

La récente crise ministérielle qui s'est produite en Espagne, et à la suite de laquelle M. Villaverde a quitté le pouvoir et a été remplacé comme président du Conseil par M. Maura, mérite de fixer notre attention. Les intérêts commerciaux et financiers que nous avons en Espagne sont trop considérables pour que nous puissions nous désintéresser de ce qui se passe à Madrid.

Nos échanges avec ce pays atteignent, en effet, annuellement, 280 millions de francs, et ce sont dépassées en importance que par ceux de la Grande-Bretagne : il y a quelques années à peine, le premier rang nous appartenait encore. Plus de la moitié de la Rente extérieure et une partie importante des valeurs de chemins de fer et d'autres valeurs industrielles espagnoles sont entre les mains de porteurs français. Nous avons donc de bonnes raisons pour nous préoccuper des événements politiques de l'Espagne et de la répercussion qu'ils peuvent avoir sur la situation économique de ce pays.

I. Situation économique de l'Espagne

Cette situation apparaît actuellement comme étant peu favorable. A la suite de la désastreuse guerre de 1898 avec les Etats-Unis, l'Espagne a perdu ses belles colonies, Cuba et les îles Philippines, tous ses navires de guerre, et a vu diminuer singulièrement son influence politique. Des grèves, qui dégénèrent facilement en insurrections de caractère anarchique, agitent fréquemment les provinces les plus industrielles et menacent d'y arrêter l'essor de la prospérité nationale. La dette publique, accrue considérablement en 1898, est très lourde, eu égard aux facultés fiscales restreintes de la population. Le payement des rentes et celui des pensions absorbent près de la moitié des recettes d'un budget d'un milliard de pesetas, et réduisent à la portion congrue les autres services. C'est ainsi que l'agriculture, le commerce, l'industrie et les travaux publics obtiennent ensemble une dotation bien insuffisante de 72 millions de pesetas, et que la guerre et la marine réunies ne reçoivent pas plus de 200 millions. Et c'est depuis deux exercices seulement que les budgets ne se soldent plus par des déficits! Il semble donc qu'il y aurait imprudence de la part du gouvernement espagnol d'entreprendre des travaux devant entraîner de nouvelles dépenses, et en particulier de donner suite aux projets de reconstitution rapide de la flotte.

D'autre part, le fonctionnarisme est en grand honneur en Espagne : l'application de l'impôt sur le revenu a révélé l'existence de près de 250 000 fonctionnaires, ce qui est beaucoup pour les ressources économiques restreintes dont dispose le pays ; celui-ci a d'ailleurs assumé le payement de traitements ou de pensions à de nombreux fonctionnaires, désormais sans emploi, de ses anciennes colonies! Enfin la circulation fiduciaire est excessive et la monnaie est dépréciée : il en est résulté une crise des changes.

Il ne faudrait cependant pas envisager cette situation sous des couleurs trop sombres. L'Espagne dispose de nombreuses sources de richesse. Ainsi l'agriculture est relativement prospère : le pays se suffit à lui-même pour la production du blé, et le vin constitue un précieux article d'exportation. De même la production minière est importante : on compte en Espagne de nombreuses et riches mines de fer, de cuivre, de plomb argentifère ou non, de zinc, de houille, quelques mines de cet et de mercure. Les minerais extraits alimentent une industrie métallurgique dont l'importance est réelle, ou bien sont exportés. Le commerce extérieur qui se solde, il est vrai, par un excès d'importations, est loin d'avoir atteint tout le développement dont il est susceptible ; des pourparlers viennent d'être engagés avec divers pays pour modifier les traités de commerce existants ou en conclure de nouveaux; c'est là encore un fait qui mérite notre attention.

II. La politique monétaire de l'Espagne

La cause principale de la faiblesse que nous venons de signaler est en quelque sorte artificielle et externe à la constitution économique de l'Espagne. Les divers gouvernements de ce pays, par des interventions malhabiles en matière financière, ont détérioré l'instrument de la circulation, la monnaie, et par là même ont ralenti la production et arrêté l'essor économique. Cette crise monétaire est caractérisée par l'augmentation excessive de la circulation fiduciaire, la dépréciation de l'étalon monétaire, la peseta, et l'exode de l'or.

L'Espagne a, comme la France, le double étalon monétaire. Mais, alors qu'en 1870, à la suite de la baisse constante du cours de l'argent, les pays de l'Union latine arrêtaient la frappe de l'argent et que le plupart des autres pays adoptaient l'étalon unique, or, l'Espagne commit le grave imprudence de continuer la frappe des pièces d'argent, tout en réservant l'émission au seul gouvernement. De 1869 à 1899, année où la frappe fut définitivement arrêtée, il a été émis pour plus de 1 milliard de pesetas en argent qui procuraient au Trésor un bénéfice d'autant plus grand que la dépréciation du métal-argent était plus importante. En même temps, l'Etat, pour couvrir les déficits budgétaires, obtenait de grosses avances de la Banque d'Espagne, dont le circulation fiduciaire augmentait hors de proportion avec les besoins du commerce et le développement de l'escompte. L'effet inévitable d'une telle politique ne tarda pas à se produire : le billet de banque et la monnaie d'argent furent dépréciés, l'or fit prime et, la spéculation s'en mêlant, ne tarda pas à être exporté à l'étranger. On peut même se demander si l'argent n'allait pas être exporté à son tour et si l'Espagne ne serait pas arrivée au cours forcé du billet de banque, au régime du papier-monnaie.

Les pièces d'or espagnoles de 20 pesetas contiennent la même poids d'or fin que les pièces françaises de 20 francs; leur valeur est donc exactement la même. La peseta, pièce d'argent qui est l'unité monétaire du pays devrait donc valoir 1 franc. Et telle est bien la valeur nominale de la peseta. Mais par suite des circonstances économiques auxquelles nous avons fait allusion, la peseta et le billet de la banque d'Espagne qui le représente, ne valent plus aujourd'hui que 0 fr. 75. Il en résulte que le commerçant espagnol est obligé de débourser 133 pesetas en monnaie d'argent espagnole pour se procurer l'or nécessaire à un payement de 100 francs à Paris. Au contraire un débiteur habitant à Paris ne déboursera que 75 francs en sa monnaie nationale pour effectuer à Madrid un versement de 100 pesetas.

Cette hausse des changes favorise momentanément les exportations et entrave les importations : elle constitue donc une protection pour l'agriculture et pour une partie de l'industrie, et est considérée par les intéressés comme un bienfait; mais cette protection n'est éphémère. L'effet normal de la hausse des changes est d'amener une hausse générale des prix, qui détermine à son tour la hausse des salaires : les profits résultant de l'élévation du taux des changes seront donc rapidement annulés.

Par contre, cette crise cause de graves embarras à celles des entreprises industrielles, en particulier aux Compagnies de chemin de fer, qui sont obligées de payer en or les commandes de matériel et les intérêts des emprunts faits à l'étranger. On cite l'exemple d'une Compagnie de chemins de fer qui, de ce chef, a subi en 1901 une perte de 24 millions de pesetas, et a été obligée pour cette raison de réduire considérablement le dividende. D'autres entreprises n'ont pu donner depuis longtemps aucun dividende et ont dû prendre avec leurs obligataires des arrangements pour la suppression totale ou partielle du payement des intérêts. Il y a encore perte sensible pour le porteur étranger, si les intérêts ou dividendes qu'il doit toucher sont payables en monnaie espagnole. Or beaucoup de ces titres, nous l'avons fait observer, sont possédés par des Français.

Il importe donc que l'Espagne pratique une politique économique qui fasse disparaître l'élévation anormale du taux des changes. Son crédit et celui de ses entreprises industrielles y sont intéressés; c'est encore pour elle, en quelque sorte, un devoir de loyauté vis-à-vis des pays qui lui ont fourni des capitaux.

III. Les remèdes à la crise des changes

M. Villaverde, pendant son passage au pouvoir, avait préparé aux Cortès une série de mesures destinées à atteindre ce but. Son plan de réforme était inspiré par cette considération que la crise des changes en Espagne ne dépend pas de la balance des payements qui ne semble pas être défavorable à ce pays, mais est due principalement à la spéculation d'une part, et, d'autre part, à la mauvaise politique monétaire qui a chassé l'or et augmenté, outre mesure, la circulation fiduciaire.

D'après M. Villaverde, il faut avant tout maintenir et consolider l'équilibre budgétaire, par le remaniement de certains impôts et par la pratique d'une politique de strictes économies; ce résultat ne semble pas devoir être une chimère, le dernier budget s'était soldé par un excédent de 48 millions de pesetas. En second lieu, l'Etat devra rembourser, en peu d'année, au moyen des excédents budgétaires et d'un emprunt, les avances consenties sous des formes diverses par la Banque d'Espagne, environ 700 millions de pesetas. Ce sera une première étape vers la réduction et l'assainissement de la circulation. L'augmentation progressive de l'encaisse-or de la Banque, que diverses mesures pourront hâter, achèvera la réhabilitation de la peseta.

Naturellement l'Etat devra s'interdire toute frappe nouvelle d'argent.

Quant à la spéculation sur le change, M. Villaverde propose d'y remédier par l'établissement d'un bureau de change dépendant de l'Etat, alimenté par le payement en or des droits de douanes et par diverses autres ressources, et qui fournira à l'Etat et aux Compagnies de chemins de fer, et dans la mesure de ces ressources aux particuliers, les effets sur l'étranger qui leur seront nécessaires. Ce bureau sera une concurrence régulatrice pour le commerce libre.

Ces réformes, appliquées avec fermeté, ne tarderont pas à produire d'heureux résultats, et leur réalisation permettra à l'industrie et au commerce espagnole de prendre un nouvel essor. Il serait regrettable que le départ de M. Villaverde retardât de nouveau la solution de la question du change. L'Espagne est le première intéressée à ce que sa circulation monétaire soit assainie. Aussi devons-nous souhaiter que le nouveau président du Conseil, M. Maura, et son ministre des Finances, reprennent le projet de leur prédécesseur et en demandent aux Cortès la prompte discussion.

P. S. M.

GUERRE & MARINE

RÉPARATIONS DE NAVIRES

De notre correspondant de Cherbourg :

Le garde-côtes *Bouvines* a été mis en radoub ce matin, après avoir subi d'importantes réparations dans l'arsenal.

Le garde-côtes *Amiral-Trehouart* et le contre-torpilleur *Cassini* vont procéder à des exercices de tir avant de rallier à Brest l'escadre du Nord.

Ils viennent également d'être mis en radoub après avoir subi de sérieuses réfections.

LE LABOUREUR

Chronique agricole

MUTUELLES ASSURANCES POUR LE BÉTAIL

On évalue actuellement le nombre des Sociétés d'assurances mutuelles agricoles à 4 000 et plus; ces mutuelles visent soit la mortalité du bétail, soit la grêle, soit l'incendie, soit enfin les accidents du travail agricole.

Celles qui semblent avoir pris la plus d'extension sont les mutuelles d'assurance contre la mortalité du bétail. La *Laboureur* est heureux d'y avoir contribué pour une modeste part, par ses articles et sa brochure *Caisses d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail* (1).

Le département des Landes pratique depuis longtemps l'assurance-bétail au moyen de petites associations de prévoyance dénommées *cotises ou sousprees*; M. de Rocquigny, dans son *Guide pour l'organisation des assurances mutuelles agricoles* (2), en évalue le nombre à 712 en 1898.

Les Syndicats de la Vendée perfectionnaient et propageaient le système il y a une vingtaine d'années. Le mouvement a gagné la France entière.

Le inconvénient ne peut que se généraliser pour le plus grand avantage des laboureurs. L'Etat — une fois n'est pas coutume — tient même à la disposition des mutuelles agricoles des allocations pour faciliter leur mise en train.

Ces allocations ne sont pas attribuées à titre de faveur, et la politique ne doit y être pour rien; chaque année, le Parlement vote un crédit à cet effet.

En vertu de la loi du 4 juillet 1900 :

« Les Sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles agricoles qui sont gérées et administrées gratuitement, qui n'ont en vue et qui, en fait, ne réalisent aucun bénéfice, sont affranchies des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867 et le décret de 22 janvier 1868, relatifs aux Sociétés d'assurances.

« Elles pourront se constituer en se soumettant aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats professionnels.

« Les Sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles ainsi créées seront exemptes du tous droits de timbre et d'enregistrement autre que le droit de timbre de 0 fr. 10, prévu par le paragraphe 1er de l'article 18 de la loi des 28 et 25 août 1871 »

Par conséquent, les mutuelles-bétail comme les autres mutuelles agricoles, bénéficient pour leur fondation des facilités de la loi du 21 mars 1884.

Pour leur donner une existence légale, il faut et il suffit de déposer à la mairie du siège social un exemplaire des statuts signés des administrateurs et directeurs.

—o—

Sans entrer ici dans les détails de l'organisation d'une mutuelle-bétail, pour laquelle il est facile de se procurer des modèles de statuts, disons que : 1° L'assurance mutuelle ne couvre jamais plus de *70 à 80 % de la valeur* du bétail assuré, elle que le possesseur de ces animaux continue à être personnellement intéressé à leur donner de bons soins.

2° La *cotisation* annuelle est ordinairement de 1 % de la valeur des animaux assurés s'ils appartiennent à l'espèce bovine, 1,50 à 2 % pour l'espèce chevaline.

3° Les mutuelles-bétail ne s'étendant généralement qu'à une seule commune pour l'espèce bovine, tout au plus à un canton pour l'espèce chevaline, afin que le contrôle s'effectue facilement; mais pour se couvrir, se garantir des risques trop grands, elles pratiquent la *réassurance*.

4° On a créé pour cela des *Caisses de réassurance* qui ne sont autres que des unions de Caisses locales; ainsi la Caisse de réassurance de Montreuil-sur-Mer groupe 58 Caisses communales; celle de Vassy, 46 Caisses locales.

Pour le fonctionnement de la Caisse de réassurance, les assurés versent une cotisation supplémentaire qui est ordinairement de 0 fr. 20 % de la valeur du bétail assuré.

Quand des sinistres trop considérables ne viennent pas les éprouver, les Caisses locales arrivent avec le temps à se constituer des réserves telles qu'elles peuvent parfois supprimer, au moins en partie, les cotisations de leurs adhérents.

—o—

Toute Caisse mutuelle d'assurances agricole peut demander une subvention à l'Etat.

Toute demande de subvention doit être adressée au préfet et comprendre les pièces suivantes :

1° Une lettre en ministère de l'Agriculture pour demander la subvention et exposer les motifs de cette demande.

Dans cette lettre on mentionnera que les fonctions administratives de la Société mutuelle sont gratuites;

2° Une lettre au préfet pour le prier de transmettre, avec avis favorable, ladite demande à M. le ministre de l'Agriculture;

3° Indiquer sur une feuille à part, en triple exemplaire, les renseignements suivants :

a) Nom et adresse de la Société ; b) date de sa fondation ; c) nom des membres du bureau; d) nombre des sociétaires ; e) valeur du bétail assuré ; f) proportion des pertes payées par la Société ; g) taux de la prime d'assurance payé ; h) compte financier détaillé depuis deux ans ou depuis la fondation, si elle date de moins de deux ans.

4° Cinq exemplaires des statuts.

Ces pièces doivent être datées et certifiées par le président.

Il est également utile, dit M. de Rocquigny, de produire en même temps : 1° un certificat du maire de la commune où se trouve le siège social, constatant que le dépôt légal des statuts a été effectué régulièrement ; 2° la liste des membres de la Société, avec l'indication du montant du capital assuré par chaque sociétaire.

Ces formalités sont encore passablement minutieuses et inquisitoriales ; cela tient à l'influence du moment, à l'esprit centralisateur et jacobin qui domine actuellement dans les sphères gouvernementales ; on arrivera évidemment à les simplifier.

D.

(1) *Franco*, 0 fr. 20. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

(2) Chez Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, 1 fr. 50.

CONSEILS ET RECETTES

Gâteau moka

Prenez huit œufs, une demi-livre de sucre en poudre, un quart de fécule. Tournez les jaunes avec le sucre longtemps; battez les blancs fortement en neige, incorporez-les aux jaunes, puis ajoutez la fécule et un peu de jus de citron. Versez le tout dans un moule beurré et faites cuire à un feu très doux pendant une heure et demie, laissez refroidir. Faites la moka avec deux jaunes d'œufs, une demi-livre de sucre en poudre et une demi-livre de beurre; bien travailler le tout un quart d'heure. Ajouter un bon demi-verre d'extrait de café. Coupez le gâteau en trois et en rond, beurrez les tranches avec la crème